

COMpte Rendu du Conseil Municipal

**Réunion du Conseil Municipal du 5 février 2016 à 20 h 00**

L'an deux mil seize, le 5 février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Christian LAMBLIN Maire.

**Présents** : C.LAMBLIN, F.ROUET, D.DAISER, J.BEAUMONT, H.PIKE,

P.HAGARD, H.de COSSE BRISSAC, PH.WACH, A.BOVELLO, F.AUGUSTIN

**Pouvoirs** : JONNART Ghislain pour LAMBLIN Christian

**Absents excusés** : CARRAUD Shirley, GUETIENNE Saliha

**Absents** : BROUMAULT Paula, BOSCO Béatrice

Madame Angélica BOVELLO a été élue secrétaire de séance

Date de convocation du Conseil municipal : 26/ 01/2016

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire, décide. de résilier le bail de location du bureau de poste entre la commune et la poste et ce suite à la création de l'agence postale communale.

**Le Conseil municipal,**

Suite à la demande pressante des habitants du hameau de Montaby de pouvoir bénéficier d'une aire de jeux comme il en existe une dans le village, donne son accord.

Le montant de l'installation. ayant été estimé à 12 095 € HT, les conseillers présents souhaitent obtenir l'aide la plus importante possible de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016 et adoptent le plan de financement suivant :

DETR 2016

Fonds libres de la commune

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition des agents publics et ou des agents en contrat aidé, par le centre de gestion de l'Oise de la fonction publique territoriale, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la dite convention.

**Monsieur le Maire,**

Propose à l'assemblée délibérante de fixer par grade le pourcentage des agents qui remplissent les conditions pour avancer au grade supérieur.  
Après en avoir débattu, les conseillers présents fixent le pourcentage à 100% et chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens.

**Monsieur le Maire,**

Donne lecture du courrier reçu du Président du PNR au sujet du projet de reconversion de la base aérienne de Creil, par lequel il exprime sa crainte de voir l'environnement notamment sonore, de la région se dégrader.

**Le Conseil Municipal,**

Compte tenu du montant des frais engendrés pour la commune par la cantine scolaire (participation en fonction du quotient familial, transport et accompagnement) de l'ordre de 4000 € par mois de scolarité, décide qu'à la rentrée de septembre prochain, les enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur la commune exceptés ceux dont les parents travaillent sur Mortefontaine, ne pourront bénéficier du quotient familial.  
De même qu'à compter de la rentrée de septembre les conseillers présents décident qu'il sera demandé à tous les parents pouvant bénéficier du quotient familial de justifier du revenu du foyer et non de fournir le justificatif pour un seul des deux parents.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle du SE60 pour 2014 n'émet aucune remarque ou suggestion.

**Monsieur le Maire,**

Présente le plan d'implantation sur la commune et Montaby des caméras de vidéo protection tel qu'il a été déterminé en accord avec la gendarmerie et dont la mise en place sera effective début mai prochain.

**Monsieur le Maire,**

Informe les conseillers présents de son intention d'inscrire au stage de formation proposé par l'ADICO pour les secrétaires de mairie la nouvelle adjointe administrative.  
Après en avoir débattu, le conseil municipal n'émet pas de remarque à ce sujet et laisse Monsieur le Maire, le soin de faire le nécessaire si besoin dans ce sens.

Pour extrait certifié conforme le 08/02/2016

Le Maire,

Christian LAMBLIN